

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Novembre 2015

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Frédéric MOREL - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Valérie GOUTTE-TOQUET - Gilles BERGER - Denis AUGEZ - Chantal ARMENI.- Michel CARRE - Philippe PACCARD - Marylène WILLAUMEZ

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur les DIA présentées ci-dessous.

DIA Nicout

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara Breuil, Notaire à Ceyzériat, portant sur une maison d'habitation, « 222 Route de Moinans » à Rignat, concernant une partie des parcelles cadastrées 324 B 472, 324 B 777, 324 B 780 d'une superficie totale de 1754 m2, situées en zone U.

DIA Fournier

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Jean Fromonteil, Notaire à La Roche Vineuse, portant sur une maison d'habitation, « 80 Route de Rignat » à Bohas, portant sur les parcelles cadastrées, situées en zone U.

- 048 C 342 (447m2)
- 048 C 343 (830m2)

DIA Courvoisier

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Stéphane Vieille, Notaire à Bourg-en-Bresse, portant sur une maison d'habitation, « 276 Rue de la Fromagerie » à Rignat, parcelle cadastrée 324 A 1359 d'une superficie de 102 m2, située en zone U.

Autorisation à ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune a été saisie par la Cour d'Appel de Lyon, suite à une requête de Mr Raymond Paris et de Mme Madeleine Paris, dirigée contre l'ordonnance rendue le 21/09/15 par le Tribunal Administratif de Lyon prononçant le désistement de leur demande dans le contentieux engagé par les consorts Paris sur l'implantation d'un mur à Chatillonnet.

Suite à cette requête la commune doit présenter un mémoire.

Monsieur le Maire est autorisé à ester auprès de la Cour Administrative d'appel de Lyon et le Conseil Municipal nomme Mme N'Guyen avocate, pour représenter la commune pour ce dossier

Décision Modificative – Budget Communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des ajustements sont à réaliser concernant le budget communal pour la fin d'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à effectuer les modifications budgétaires présentées.

Fonctionnement Dépenses:

-Chapitre 65- compte 6554 Contributions aux organismes de regroupement :	9 500€
-Chapitre 12- compte 6451 Cotisations à l'Urssaf :	1 500€
-Chapitre 022 - Dépenses Imprévues :	- 11 000€

Recomposition du Conseil Communautaire

Monsieur le Préfet a invité le Président de la Communauté de Communes à engager la modification de la composition du Conseil Communautaire.

En effet suite à la décision du conseil Constitutionnel saisi dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (pour mémoire la question prioritaire de constitutionnalité est un droit nouveau permettant, sous certaines conditions, à tout justiciable de contester la constitutionnalité d'une disposition législative), d'invalider les dispositions d'assouplissement de la loi, sur la composition des conseils communautaires dès lors qu'il est constaté un écart de plus de 20% dans la proposition entre le nombre de sièges et la proportion de la population des communes.

Le Préfet a enjoint à la Communauté de Communes de modifier la composition du conseil communautaire. Il précise qu'à défaut d'accord du conseil communautaire, il appliquera la règle de base issue de la loi soit :

BOHAS MEYRIAT RIGNAT	2 sièges
CEYZERIAT	7 sièges
CIZE	1 siège
HAUTECOURT ROMANECHÉ	2 sièges
MONTAGNAT	4 sièges
RAMASSE	1 siège
REVONNAS	2 sièges
ST JUST	2 sièges
VILLEREVERSURE	3 sièges
TOTAL	24 Sièges

Dans le cas ci-dessus, il en ressort que les communes de Cize, Ramasse et Villereversure perdront chacune 1 siège.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après étude des différentes hypothèses envisagées, (24 – 27 ou 29 sièges), eu égard à la population de chaque commune,

Approuve le nombre de 24 représentants appelés à siéger au sein de la communauté de communes de La Vallière selon la répartition ci-dessous :

BOHAS MEYRIAT RIGNAT	2 sièges
CEYZERIAT	7 sièges
CIZE	1 siège
HAUTECOURT ROMANECHÉ	2 sièges
MONTAGNAT	4 sièges
RAMASSE	1 siège
REVONNAS	2 sièges
ST JUST	2 sièges
VILLEREVERSURE	3 sièges
TOTAL	24 Sièges

Construction d'une salle polyvalente à Bohas : autorisation du Maire à signer le Marché.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des Marchés Publics, pour la construction d'une salle polyvalente à Bohas.

Il rend compte du déroulement de la procédure de mise en concurrence :

- Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence le 14 septembre, publié le 17 septembre 2015 par voie dématérialisée et le 18 septembre dans la Voix de l'Ain.
- Remise des offres pour le 17 octobre 2015 à 11h00.
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 octobre 2015 pour l'ouverture des plis et le 09 novembre 2015 pour l'analyse et le jugement des offres.

Monsieur le Maire donne connaissance des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Lot	Entreprise	Montant HT (hors options)
Lot 1- Terrassement-VRD	SOCATRA SAS	157 628,30 €
Lot 2- Maçonnerie - Gros Œuvre	BERTHOZAT	128 660,70 €
Lot 3 - Charpente Bois -Ossature Bois – Couverture Tuiles - Zinguerie –Bardage Bois	HUMBERT	116 938,23 €
Lot 4 -Menuiseries Extérieures Alu – VR elec -Serrurerie	SMA	52 804,84 €
Lot 5 - Menuiseries Intérieures Bois	OMA	128 842,00 €
Lot 6 -Isolation - Plâtrerie-Peinture	GPR	63 433,75 €
Lot 7- Plafonds suspendus	MCP	2 588,52 €
Lot 8 - Plomberie Sanitaire- Chauffage Gaz -VMC	ALPHA ENERGIE	111 931,94 €
Lot 9 - Electricité - CF	MARGUIN	48 472,49 €
Lot 10 - Revêtements de Façades	A. JUILLARD	4 679,00 €
Lot 11 - Carrelage- Faiences	Carrelage du Rhône	37 151,00 €
Lot 12 - Espaces Verts	VERDET	10 421,40 €
	Total HT :	863 552,17 €
	Total TTC :	1 036 262,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

Scot : Choix d'un 2^{ème} pôle à développer

La révision du schéma de Cohérence territoriale Bourg-Bresse-Revermont est en cours.

Outre le bourg-centre de la commune qui constitue le pôle à développer principal, la commune a la possibilité de développer un second pôle à urbaniser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de valider les sites de Meyriat (siège de la Mairie), de Rignat et de Bohas en qualité de hameaux à développer conformément au PLU en cours de révision, et par conséquent de maintenir les dispositions prises dans le cadre du SCOT actuel.

Intercommunalité.

Le Préfet a retenu dans son projet la fusion de 7 intercommunalités dont la communauté de communes de la Vallière avec la communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

Le Conseil Municipal délibéra sur ce projet lors du conseil municipal du 15 décembre.

Conseil Municipal des Enfants

Dans le cadre des activités pédagogiques relatives à l'instruction civique et à l'apprentissage de la citoyenneté, sous la direction de Mme Marie-Cécile Nambotin, les élections au Conseil Municipal des jeunes (CMJ) de la commune auront lieu le jeudi 10 décembre.

Le vote se déroulera à Meyriat et les conseillers seront élus pour 2 ans.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 de la commune éliront 12 enfants à partir d'une liste établie, suite à la candidature des élèves de CM1 et CM2 de Bohas-Meyriat-Rignat.

Convention de fourrière avec la SPA

La commune signe avec la SPA depuis quelques années une convention qui permet de confier à la SPA le soin d'accueillir et de garder les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune. Cette convention est proposée moyennant le prix de 0,32€ par habitant et par an.

Avancement du projet de révision du PLU.

Les dossiers d'arrêt projet du PLU ont été déposés le 08 octobre en préfecture et le 09 octobre dans les autres services. L'avis des services doit parvenir dans un délai de trois mois.

Location du hangar agricole – Accord de l'EPFL

L'Etablissement public Foncier de l'Ain (EPFL) a donné son autorisation pour la location du hangar agricole du Noyer à Céline Ronger. Le Conseil Municipal délibéra sur le prix du loyer, lors du prochain conseil municipal.

Commission environnement

Valérie Goutte Toquet déléguée communautaire, rend compte de la dernière réunion de la commission environnement.

-La commission a décidé de remplacer la collecte sélective en sacs jaunes par la collecte avec des bacs jaunes, qui seront mis en place à compter du 2nd trimestre 2016. Dans l'attente les sacs jaunes seront renouvelés à la demande en les retirant soit à la communauté de communes soit à la Mairie.

-l'entreprise de ramassage des ordures ménagères et sélectives est en liquidation judiciaire. Pour assurer son remplacement dans l'urgence il a été fait appel à trois entreprises. C'est la société EGT qui collectera désormais jusqu'à la procédure de renouvellement.

-Actions Tepos : En association avec CAP 3B, la communauté s'est associée dans la démarche PCET (Plan Climat Energie Territorial) : projet territorial de développement durable : Dans la continuité CAP 3B a candidaté à un appel à projet national (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) et à TEPOS régional « Territoire à Energie Positive » visant à une autonomie énergétique d'ici 2050.

Des actions doivent donc être ciblées pour atteindre cet objectif :

Une enveloppe de financement de 500 000€ a été accordé pour 2015-2017 et une enveloppe de 1.5m€ a été validée pour les actions à partir de 2018.

- Pour la 1^{ère} phase les actions se sont orientées entre autre sur l'installation d'une borne de recharge électrique.
- Pour la 2^{ème} phase : 2 actions sont proposées, avec la réalisation d'études :

Le Conseil Municipal décide de proposer 3 actions :

-la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (église de Meyriat et local technique de Charinaz)

-installation de bornes de recharges électriques pour véhicules électriques

-l'économie d'énergie par diminution de l'éclairage public (atténuation ou suppression partielle)

Enquête publique du Conseil Départemental

Le département de l'Ain a lancé la procédure de révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Ain. L'enquête publique aura lieu du 23 novembre 2015 au 08 janvier 2016

Festival de Musique le 02 juillet.

Estelle Vourlat a participé à la réunion du 06 novembre à Villereversure organisée par l'écho du Suran pour la préparation du festival de Musique qui aura lieu le samedi 02 juillet 2016 à Villereversure.

La commune fera un char sur le thème du Charleston

Bulletin Municipal

Pascal Keraudren rend compte de l'avancement du bulletin. Une maquette devrait être présentée mi-décembre.

Elections Régionales :

Elles auront lieu les 06 et 13 décembre.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**